

LE COURRIER DE L'AUDE

PARAISANT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE LUNDI

Vive le Christ qui aime les Français
(LOI SALIQUE)

ABONNEMENTS

Un an : 20 f.; six mois : 11 f.; trois mois : 5 f. 50
Hors du département et des limitrophes 75 c. en sus par trimestre
Tout Abonnement non payé directement au Bureau est
soumis aux frais qu'occasionne son remboursement.
ANNONCES SE PAIENT D'AVANCE

Directeur politique : HIPPOLYTE DE BORDAS

Bureaux de la Rédaction et de l'Administration : 50, Rue de la Mairie,

GABELLE, BONNAFOUS et C^{ie}, imp^{rs}. — Le Gérant : A. GABELLE à Carcassonne

ANNONCES TRAITÉES DE GRÉ A GRÉ

MM. Havas, Lafitte et C^{ie}, 8, place de la Bourse,
sont seuls, à Paris, chargés de recevoir les annonces pour le Journa
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.
LES ANNONCES SE PAIENT D'AVANCE

Carcassonne le 19 Décembre 1894

L'ELECTION

Du nouveau Président de la Chambre

An moi de mai, M. Brisson échouait devant M. Burdeau; et les modérés et ralliés exultaient.

L'ex-membre du cabinet à « l'esprit nouveau » est mort et enterré, on s'en est contenté. Et voici que la Chambre élit M. Brisson par 249 voix contre 213 données à M. Méline.

Toute question politique mise à part, nous ne cachons pas qu'au point de vue économique nous aurions préféré le succès du président de la commission des douanes, car c'était le désigner pour la présidence d'un futur cabinet protectionniste.

On attribue sans doute l'échec de M. Méline à la désertion de quelques libre-échangistes. Mais nous croyons que là n'est pas sa véritable cause.

La Chambre actuelle a toujours eu tendance au radicalisme. La plupart des nouveaux députés penchent vers cette opinion. S'ils ne l'ont pas accentuée davantage, c'est aux attentats anarchistes qu'on le doit.

Aujourd'hui, on commence à oublier les Vaillant et les Henry, même les Caserio. Les morts vont si vite!

L'élection de mardi prouve que la Chambre finira inévitablement par tomber du côté où elle penche, du côté du radicalisme sectaire.

C'est une nouvelle concentration républicaine qui se forme des bancs des socialistes à ceux des ministériels quand même, en passant par les radicaux qui, soit avec M. Brisson, soit avec M. Bourgeois, arriveront tôt ou tard au ministère.

Inutile d'ajouter qu'à l'instar de l'ancienne, la nouvelle concentration républicaine ira prendre son mot d'ordre au Grand-Orient. Le Comité de concentration républicaine n'a-t-il pas récemment envoyé, en même temps qu'aux radicaux de marque, aux vénérables des Loges une circulaire où il dénonçait l'envahissement croissant de la République par les ralliés et l'influence « cléricale ». Les signataires de ce document, MM. Floquet, Brisson, Bourgeois, Gerville-Réache, Goblet, Dupuy-Dutemps, sont tous francs-maçons.

Aussi la joie déborde chez les radicaux.

La Dépêche publie la lettre par laquelle M. Brisson lui pr. mettait son futur concours. Elle voit en son élection « le désaveu formel de la politique du ministère. »

Les modérés ou prétendus tels vont-ils prendre leur revanche?

Ce leur sera peut-être difficile, surtout si l'on considère avec quelle désinvolture ils ont outragé les catholiques qui forment la masse de la nation, et aidé les efforts de la franc-maçonnerie par l'éclat donné aux obédiences civiles de M. Burdeau où le correspondant parisien du Petit Méridional voyait hier la « libération des esprits », librepenseurs cela va sans dire.

La plupart des républicains, en effet, ont au fond du cœur une haine vivace, celle de la Religion Chrétienne. Parfois ils y apportent quelque tempérament, quand leur intérêt politique est en jeu. Mais le naturel irréligieux ne tarde jamais à reparaître.

L'élection de M. Brisson en est un nouvel exemple.

H. DE BORDAS.

REVUE PARISIENNE

Paris, 17 décembre, 1894.

Quand je vous disais que les Juifs s'acharneraient comme des forçats sur le général Mercier!

Regardez donc passer le torrent de leurs injures... Saint-Gonest mène la sarabande; il ne s'est pas contenté d'un article; c'est tout une série, que le Figaro n'a pas honte de publier: articles scélévratés, articles odieux, où l'auteur, en s'efforçant d'abriter ses paroles derrière les prétendus a-larmes de son patriotisme, dissimule bien mal la mauvaise cause qu'il sert.

Eh, mon Dieu! je ne veux pas savoir si le général Mercier fut, dans sa carrière, un plat opportuniste ou un radical à tous crins. Il ne s'agit, ici, d'examiner et d'apprécier dans leur ensemble ni sa vie politique, ni ses talents personnels.

Nous sommes en présence d'un fait: il a eu le courage d'accomplir son devoir vis-à-vis d'un traître, en dépit des incroyables efforts qui ont été tentés pour l'en empêcher.

Dès lors, soyons justes. N'imposons pas certains journaux qui, dans leur aveuglement ou leur inconscience, se font les échos des organes d'Israël.

Par exemple, n'allons pas croire, à la suite de quelques uns que les radicaux seuls reconnaissent, en cette circonstance, le mérite du général Mercier. Notre erreur serait profonde.

J'assistais, mercredi, à la réunion publique organisée par la Ligue antimaçonnique et antisémite du IV^e arrondissement; c'était précisément le soir du jour où avaient paru les attaques de St-Gonest. Il y avait, dans cette immense salle de la rue Castex, des monarchistes, des ralliés, des républicains, et même des révolutionnaires. Or, quand le vicomte d'Hugues et le marquis de Morès ont, tour à tour, pris la parole pour flétrir l'acte antipatriotique du rédacteur du Figaro, une grande acclamation s'est élevée, prolongée, unanime, enthousiaste.

C'est que les gens venus là, au cœur de ce quartier, le plus infecté de Juifs qui soit dans Paris (puisqu'on y en compte vingt mille), pour affirmer leur lassitude des chaînes d'Israël, c'est que ces gens, dis-je, comprennent qu'il importe aujourd'hui de choisir entre Mercier, le général intègre, et Dreyfus, le scélévrat. Voilà aussi pourquoi le repète, à mon tour, qu'on doit féliciter sans réserves le ministre de la guerre d'avoir bravé, dans l'atmosphère de défaillances et de pots-de-vin où nous vivons, la formidable coalition semite.

Rien de plus, si l'on veut, mais surtout rien de moins.

Entre parenthèses, il paraît que le gouvernement commence à se préoccuper sérieusement des obsessions juudaïques. On prête à M. Dupuy des propos bizarres. « Le gouvernement, aurait-il dit à « quatre » de ses amis, devra bientôt envisager avec sang-froid cette question qu'on est convenu d'appeler la puissance juive. Je songe, en parlant ainsi à l'énorme poussée que, depuis l'arrestation du capitaine Dreyfus, nous sommes obligés de subir. Jamais je ne me serais douté qu'il y eût chez les Juifs une telle solidarité, un tel ensemble dans les vues. »

O hypocrite candeur!... Continuons. « Je sais qu'on a osé promettre un million à l'officier rapporteur, s'il consentait, non pas à conclure à l'innocence de Dreyfus, mais seulement à émettre un doute sur sa culpabilité. »

Ces curieuses paroles, du reste, n'ont pas été démenties: tant mieux! Il ne serait pas trop tôt que les Maudits en fassent assez pour provoquer le réveil vengeur de nos hommes d'Etat.

Mais je n'ai guère confiance dans la fermeté des desseins de Dupuy... Si le gros Auvergnat désirait vraiment sévir, ne semble-t-il pas qu'il eût pu commencer par appliquer les « justes lois » aux auteurs de l'offre malhonnête dont sa conscience s'est indignée?...

A vrai dire, j'espère un résultat meilleur du mouvement de réaction que la conférence publique du Faubourg Saint-Antoine a si brillamment inaugurée l'autre jour.

En attendant, vous verrez que le général Mercier paiera de son portefeuille la

note des frais d'encre dont il est l'occasion...

Et alors, je vous l'assure ce ne sera pas Rotschild qui lui ouvrira son crédit...

Ce pauvre Alphonse, comme sa barbe doit ruisseler de pleurs! Il vient de perdre son « bon ami », son ombre, le Burdeau de son cœur... En somme, ce n'est dommage que pour lui. Car nous, parodiant un mot célèbre, nous pouvons nous contenter de dire: « Il n'y a rien de changé en France: il n'y a qu'un opportuniste de moins. »

Malgré le déploiement des humaines pompes, c'était tout de même un spectacle bien terne que ce convoi de dimanche.

On a beau, voyez-vous, mettre en branle tout un garnison, mêler la chatoyance des galons d'or au prestigieux éclat des écharpes tricolores, on a beau amonceler les couronnes et solenniser l'apothéose du mort, un enterrement civil ressemble toujours à l'enfouissement d'une charogne.

Voilà pourquoi les têtes ne s'inclinaient pas, tant qu'un officier corbillard, suivi d'indifférents, traînait vers la fosse, à travers la grande cité, les restes du Président de la Chambre.

Combien plus émouvante était la sépulture de Ferdinand de Lesseps!

Plus heureux que ce dernier, Auguste Burdeau est mort dans sa gloire; il n'a pas eu comme lui, comme les Freycinet, comme les Floquet, à porter le deuil de lui-même. C'est peut-être la raison pour laquelle des voix si nombreuses font aujourd'hui son éloge; tant il est vrai, comme on l'a dit, que le monde juge d'après les résultats, ignorant les procédés dont on s'est servi pour les obtenir. Et pourtant, si tous ces rhétoriciens de l'encensoir jetaient les yeux sur le passé de Burdeau, combien ils auraient sujet de constater une fois de plus la vérité de cette parole échappée à la plume de Casimir Delavigne: « Pour monter, où ne descend-on pas!... »

Je me garderais d'insister davantage, ne voulant pas être accusé d'outrager un cercueil.

Mais je proteste, à mon tour, contre cette pensée d'attribuer à Mme Burdeau une pension nationale, alors qu'on n'accorde pas deux sous aux enfants de tant de braves gens qui meurent à la peine, quelquefois au service de l'Etat, laissant une famille sans gîte et sans pain;

Alors qu'on refuse à des veuves d'anciens officiers des bureaux de tabacs, pour en faire bénéficier, comme dans l'Aude, des veuves d'actions, ou... (demandez à votre ancien ministre);

Alors qu'il n'y a rien dans la Caisse, et qu'à l'horizon s'amasse l'orage des impôts nouveaux!...

Après tout, Rotschild a bien de quoi faire vivre les siens... Hélas! je sais bien que des protestations d'aucune sorte n'empêcheront les plats valets du centre de voter sous la baguette de Dupuy.

Que faire? Voilà où nous en sommes. Au! si l'on pouvait les balayer tous!

Croyez-vous donc qu'il n'y ait pas de quoi s'indigner quand des gens bien informés viennent nous dire que Clemenceau touche encore quarante mille fr. à titre d'inspecteur des corps de ballet?!

Cela n'a d'égal, à mon avis, que les sept traitements que palpaient avec le désintéressement de la Religion Nouvelle, le joli Reuan.

Que gâçais, Seigneur Dieu!

Et allez leur dire tout cela, aux députés du Centre; vous verrez le bon concert qu'il vous offrira. Comment?... je vous parle la colonne Venôme qu'ils proposeront en chœur, pour vous repondre, la suppression du budget des cultes.

Le budget des cultes, c'est leur paradis.

On commentait beaucoup, ces jours-ci, l'attitude prise par le gouvernement vis-à-vis de l'émir Hachem, fils d'Abi-el-Kader.

A la mort du vaillant vaincu de Lamoricière, la France, on le sait, continua de payer à son fils une partie de la pension qu'elle lui servait. Cette pension se trouve aujourd'hui réduite à douze mille francs. Or, la modicité de la somme ne permet pas à l'émir de faire face aux exigences de sa haute situation. Je ne dirai pas, notez le bien, que nous lui devions quoi que ce soit; mais eu égard au rôle important qu'il occupe au milieu des Arabes, et en raison des immenses ser-

vices qu'il peut nous rendre, l'intérêt nous ordonne de ménager son amitié.

L'émir est donc venu prier le gouvernement d'élever un peu sa rente. Et, bien entendu, le gouvernement, dont on admire l'intelligence et la hauteur de vues, le gouvernement, qui préfère donner quarante mille francs à Clémenceau, pour inspecter... les danseuses, le gouvernement a refusé.

Résultat? L'émir Hachem est allé porter aux Anglais le concours de son influence et de son épée. Son fils, élevé à Saint-Cyr, l'a suivi en Egypte où l'Angleterre l'élèvera pour son service.

O sagesse de nos hommes d'Etat!

Je m'en voudrais de ne pas vous parler en terminant, de la « millième » de Faust.

Certes, je ne prétends pas vous apprendre du nouveau sur une pièce jouée mille fois.

Je me borne à mentionner l'hymne en l'honneur de Gounod, dû à la plume toujours alerte d'Ambroise Thomas, et que tous les chœurs ont chanté. Je vous signale aussi le merveilleux effet de l'apothéose finale, qui, pendant quelques jours encore, fera courir tout Paris.

Mon désir est, surtout, de rendre hommage ici, à ce Faust de Gounod, ce chef-d'œuvre d'harmonie qui, à son aurore, semblait annoncer un bouleversement dans l'art, et maintenant paraît si calme, si tranquillement mélodieux; à ce Faust qui ne veut pas vieillir et garde cette irradiante jeunesse que lui a donnée Méphistophélès, jeunesse de gloire et d'immortalité.

Paul LARGÉY.

LE PRÉSIDENT BRISSON

Le nouveau président de la Chambre est âgé de 59 ans. Il est né à Bourges.

A physique, M. Brisson est un homme grand, à la barbe austère; il ne passe pas précisément pour un jovial. De bonne heure il vint à Paris où, dès 1856, il se fit recevoir dans les loges maçonniques. On le trouve adjoint à Paris après le 4 septembre. Le 8 février 1871 il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale où il combattit notamment le projet de restitution des biens de la famille d'Orléans. Réélu en 1876, puis en 1877, c'est lui qui demanda, comme rapporteur de la commission d'enquête, la mise en accusation des ministres du 16 mai. Il était des 363. En 1880, il réclama les rigueurs du fisc contre les congrégations. En 1881, il succéda à Gambetta comme président de la Chambre. En 1885 il accepta la présidence du conseil et fit les élections générales. On sait quel fut le résultat du premier tour: il fallut employer les grands moyens pour sauver la République au deuxième. Peu après, le cabinet Brisson se retira.

Lors du Panama, M. Brisson fut nommé président de la commission d'enquête parlementaire.

Le Nouvelliste de Bordeaux rappelle le rôle qu'il y joua:

Il avait d'abord déployé un grand zèle. Il ne parlait que de lumière, de confondre les clomniateurs ou de découvrir les corrompus!

Mais il s'aperçut bientôt que la curée du Panama avait été l'œuvre surtout des frères et amis. Son zèle se refroidit, surtout lorsque son cher F. Floquet, — une des lumières du Grand-Orient — fut obligé de venir avouer qu'il avait fait chanter les administrateurs de la Société.

A la même époque les francs maçons d'Italie, le grand pontife Lenmi et son compère Crispien tète, mettaient au pillage la Banque romaine.

L'incorruptible Brisson, qui n'est pas naïf, comprit bien vite que l'étranglement des sociétés financières par les politiciens a court d'argent pour leurs élections était une pratique essentiellement maçonnique.

Peut-être reçut-il aussi des ordres du grand pontife Lemmi, chef suprême de la secte. Quoi qu'il en soit, il se déclara malade, et la commission d'enquête ne put plus fonctionner.

Il laissa au F. Bourgeois, vénérable de la loge de la Justice, et alors chef du ministère, le soin d'achever d'étouffer le scandale par la comédie judiciaire des non-lieu.

On voit par là ce qu'est Brisson; c'est

l'agent de la secte internationale. Tout ce qu'il apporte à la Chambre, toutes ses propositions de loi, ses actes ont été préparés et discutés à l'avance dans les Loges.

Tel est l'homme que cette assemblée a acclamé pour chef?

Et l'on nous parle d'apaisement, de ralliement, d'esprit nouveau! Plus que jamais la République arbore son véritable programme qui se résume en deux mots: Franc-maçonnerie et Panama!

LA LEGION D'HONNEUR

A propos des hommes incontestablement tarés qui affichent leur ruban dans les couloirs des juges d'instruction, dans les prétoires de la correctionnelle et de la cour d'assises, M. Rouanet a soulevé, lundi, un gros tumulte. M. Rouanet a fait jadis son service militaire aux compagnies de discipline, vulgo: les zéphyrs. Ce qui a fait dire à M. Jaurès: « Voilà un ancien zéphyr passé à l'état de tempête. »

La tempête a été sur le point de faire chavirer l'esquif ministériel. En entendant à la tribune des récits scandaleux, dont on ne peut dire de tous qu'ils sont des révélations, puisqu'il y a beau jour que tout le monde en connaît grand nombre, la Chambre a été prise d'un subit accès de vertu.

Il s'en est fallu de cinq voix et d'un paquet de bulletins en retard qu'elle ne votât la réduction qui de ait culbuter le ministère. Notons que sept ministres ont pris part au scrutin.

Parfois cependant M. Rouanet a procédé par insinuations, ce qui fait dire au Moniteur Universel:

« Nous ne lui en ferions pas un reproche, si toutes les insinuations s'étaient trouvées également transparentes. Mais il est certaines allégations sur lesquelles il serait temps de faire la lumière. »

Quel est ce financier, « associé du baron de Reinach, qui a dirigé les émissions des chemins de fer secondaires, des chemins de fer du sud de la France et a été, pour ce seul titre, fait chevalier de la Légion d'honneur? »

Qu'est-ce qu'il y a enfin dans cette affaire des chemins de fer du Sud « sur lesquels le ministre de la justice a un dossier? »

Ce dossier les députés du groupe socialiste semblent le connaître; ils ne perdent aucune occasion d'y faire allusion à la tribune. Avant M. Rouanet, M. Jaurès avait rappelé, il y a déjà quelques mois, à M. Guérin qu'il l'avait en main et qu'il serait grand temps de le montrer un jour à la Chambre. M. Guérin ne paraît pas pressé de s'expliquer sur cette affaire. Cela est certain, mais ce qui n'est pas moins, c'est que les députés socialistes ne font rien pour l'amener à fournir les explications attendues. De loin en loin, ils procèdent par insinuation, puis ils rentrent dans le silence. Comment veulent-ils que le public interprète leur attitude?

LES FOURBOIRES DE ZOLA

Une jolie « blague » des Débats, qui, venant d'une feuille grave, n'en est que plus piquante:

Nous avons publié sur le voyage de M. Zola, à Rome, des renseignements puisés aux meilleures sources. Hier encore, nous avons reproduit le passage d'une très curieuse interview où M. Zola a dit qu'il tenait son Pape grâce à une « enquête » consciencieuse et à des « pourboires appropriés ». Une indiscretion, obtenue sans pourboire, nous a mis à même de prendre connaissance du carnet où l'éminent touriste inscrivait ses menues dépenses de voyage. Nous y avons relevé les articles suivants:

« A X..., cordonnier de Sa Sainteté, pour m'avoir donné la forme et les mesures exactes de la mule du Pape: 2 lire. »

« A Z..., bibliothécaire au Vatican, pour m'avoir donné de curieux renseignements sur la Papauté et m'avoir engagé à lire un intéressant ouvrage de M. Leo Taxil, peu connu en France, sur les secrets du Vatican: 3 lire et un exemplaire de Lourdes. »

« A Y..., portier de la duchesse de M.F., pour m'avoir éclairé sur les mœurs des grandes familles romaines: 0 50. »

« Au custode du Panthéon d'Agrippa pour m'avoir appris les dimensions exactes de ce monument : 0 25.
 « Acheté trois documents humains d'inégale valeur : 4 85.
 « Au cuisinier de Sa Sainteté pour m'avoir appris qu'elle se prive d'aliments gras le vendredi : 10 lire.
 « A X..., camérier secret de cape et d'épée, pour m'avoir enseigné que le Pape est souvent vêtu de blanc : 20 lire.
 « A un hallebardier qui m'a appris cette curieuse particularité que le Pape ne sort jamais de son palais : 2 lire.
 « A un religieux qui, me faisant visiter les catacombes, m'a renseigné sur les mœurs de la primitive Eglise : 1 lire et un exemplaire de la *Faute de l'abbé Mourlet*.
 « Acheté un ouvrage italien très bien fait sur l'ancienne Rome, par le signor Carlo Dezobry : 12 lire.
 « Au docteur X..., un des médecins particuliers de Sa Sainteté, lequel m'a dit l'âge de Léon XIII : 1 lire et un exemplaire du *Docteur Pascal*.
 « A un scribeur qui m'a confié la pensée de Léon XIII sur Mme Severine 0 50.
 « A un prélat qui m'a raconté que, recevant M. Brunetiere, Sa Sainteté avait bien voulu s'intéresser à ma candidature académique : 20 lire, avec un exemplaire du *Rêve*.
 « A un auditeur de rote qui m'a fait voir le premier moutardier du Pape : 40 lire.
 On remarquera que nous avons soigneusement supprimé tous les noms propres, parce que nous désirons ne pas compromettre d'honnêtes gens qui, pour de modestes rétributions, se sont faits les dévoués collaborateurs de M. Zoia.
Benè trovato, et pas loin du vero.

Nouvelles de l'Etranger

ALLEMAGNE

L'Effectif de l'Armée

L'effectif de l'armée allemande est fixé comme suit pour le prochain exercice budgétaire qui va du 1^{er} avril 1895 au 1^{er} avril 1896 :
 22 618 officiers et 77 981 sous-officiers. 15,613 tambours, clairons, trompettes, etc., confondus par les Allemands sous la dénomination d'instrumentistes (*Spiel-leute*).
 1,926 sous-aides infirmiers ; 7,221 ouvriers régimentaires.
 454 439 simples soldats (y compris les *Gefreite* et les *Kapitulanten* (rengagés) non encore promus sous-officiers.
 2,072 médecins militaires ; 1,102 payeurs, inspecteurs de musique et aéroliers, 579 vétérinaires, 1,069 armuriers, 93 selliers et 97,280 chevaux de service.

SUISSE

Projectile tuyauté

Du *Gaulois* :
 En Suisse, le capitaine-professeur Heibler vient d'inventer une cartouche dont les ravages, à longue portée, dépassent considérablement les effets du Lebel et du Mauser.
 A la sortie du canon, avec une charge de 2 grammes 16, la vitesse initiale à l'aide d'un fusil de petit calibre atteint 1,215 mètres, et la pénétration de la balle dans un bloc de sapin est près de 3 mètres. A 500 mètres, la vitesse dépasse 1,000 mètres ; à 2 kilomètres 1/2, elle est encore de 800 mètres et la pénétration de 122 centimètres.
 Enfin, le projectile tuyauté franchit un peu plus de six mille mètres en neuf secondes, et, à cette portée extraordinaire, traverse dix centimètres de bois de sapin.
 Avec cette balle, des chasseurs helvétiques font déjà « rouler au feu » les chamois, les cerfs et même les sangliers.

CHRONIQUE

CALENDRIER DU JOUR

JEUDI 20 Décembre 1894. — St. Philon, év.
 Soleil : lever, 7 h. 29 ; coucher, 4 h. 26.
 Lune : lever, 0 h. 0 m. ; coucher h. : 0 0 m.

Le Prix du Vin

Nous lisons dans le Monde :

Il est une mesure que tous les bons esprits, dans tous les partis, s'obstinent à réclamer comme urgente et qu'on ajourne toujours.
 Il s'agit — en attendant la grande question de la suppression des octrois, dont la complication exige évidemment une longue étude — de dégrever des droits d'octroi les boissons hygiéniques consommées dans les grandes villes et spécialement dans Paris.
 L'autre jour — chose rare — le préfet de la Seine s'est fait applaudir du conseil municipal pour avoir déclaré que lui, le conseil municipal et le Parlement, étaient d'accord pour demander le dégrevement de ces droits réellement abusifs.
 L'habitude seule de payer, et le caractère trompeur de l'impôt indirect, qui nous empêche de voir le percepteur derrière le marchand de vin, peuvent nous faire illusion sur l'iniquité de cette spoliation fiscale, qui creve les yeux quand on réfléchit.
 Le prix d'un litre de vin, déjà augmenté par l'impôt des boissons, le droit de circulation, etc., est souvent doublé par les droits d'octroi. Première iniquité. Le vin ordinaire paye les mêmes droits

que les vins de qualité supérieure, ce qui les taxe à proportion beaucoup plus cher que ces derniers. Seconde iniquité.
 On répondra que les employés de l'octroi ne peuvent pas tous être d'impeccables gourmets, et qu'il est impossible de leur faire déguster tous les vins, cidres et poirés qui pénètrent dans Paris.
 C'est absolument vrai, mais alors, si la perception d'un droit proportionnel est reconnue impraticable, il faut bien avoir qu'une mesure s'impose : la suppression pure et simple de tous droits d'octroi sur les boissons (autres que les liqueurs fortes, bien entendu).
 Le conseil municipal en serait quitte pour faire plus d'économies d'un autre côté. Ce ne serait pas un mal. Le malheur est qu'il ne songera à boucher les trous, il ne songera qu'à chercher de nouvelles ressources pour les combler.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 78 ans, de M. Hippolyte Cordes, directeur des contributions directes en retraite.

Durant sa longue carrière administrative, M. Cordes avait su par la parfaite urbanité de son caractère se concilier de solides amitiés. Dans sa retraite et jusqu'à son heure dernière le monde de ses relations l'a entouré de ses profondes sympathies. Tel fut l'homme modeste et bon qui vient de quitter cette terre en laissant que des regrets unanimes.

Nous nous inclinons respectueusement devant la dépouille mortelle de M. Cordes, et nous prions Madame Hippolyte Cordes, née de Séguier, sa veuve, M. le docteur Félix Cordes, son fils, et toute leur famille d'agréer l'expression de nos plus sincères compliments de condoléances.

Cette mort met en deuil les familles Cordes, de Séguier, Malric, d'Auderic, Cros-Mayrevieille, Daguerre, de Gineste, etc.

D'autre part nous recevons d'un lecteur du *Courrier* les lignes suivantes :

La mort vient de frapper bien inopinément une des plus honorables familles de notre ville. M. Hippolyte Cordes, ancien directeur des Contributions directes, a été enlevé hier soir presque subitement à l'affection des siens.

Après son admission à la retraite, il était venu se fixer à Carcassonne, où se trouvait déjà une partie de sa famille ; le mariage de sa fille aînée avec M. Alma Cardes et l'établissement de son fils comme médecin l'y avaient définitivement attaché.

Si il a dû à un zèle et à un dévouement absolus les fonctions élevées auxquelles il était parvenu, on peut affirmer qu'il s'était concilié l'estime publique par la sùreté et par l'aménité de ses relations ; c'est un ami de plus de cinquante ans qui en apporte ici le témoignage.

Que ne pourrait-on dire d'assez élogieux sur la constante sollicitude dont il entourait sa famille, aujourd'hui éplorée, mais qui devra trouver dans les sympathies publiques un adoucissement si non une consolation à sa trop légitime douleur.

— Nous recevons communication de la mort de Madame Caroline Taxil, veuve de M. Pierre Albarède, décédée aujourd'hui à Carcassonne, à l'âge de 79 ans, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise.

La mort de cette digne et pieuse personne met en deuil les familles Paul d'Espèzel, Sibra Dupuy, Baux, Nègrié, etc.

Les obsèques auront lieu vendredi matin, 21 décembre, sur la paroisse Saint-Vincent.

— On nous annonce que l'honorable M. Henri Malric, avocat, vient d'être frappé dans ses plus chères affections.

Son jeune fils, à peine âgé de 16 ans, en traitement à Amélie-les-Bains, vient de rendre sa jeune âme à Dieu.

Nous prions toutes les familles d'agréer nos sincères condoléances.

Les fonctionnaires conseillers généraux. — Au moment où l'on parle plus que jamais du cas de M. Deleuil, conseiller général et ancien juge d'instruction à Marseille, dit le *Petit Méridional*, nous croyons devoir rappeler quels sont nos conseillers généraux qui occupent en même temps des fonctions publiques.

Pour le département, nous relevons : MM. Douarthe, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Passerieux, juge au tribunal civil d'Etampes ; Malavialle, professeur du Lycée à Montpellier ; Frontil, juge suppléant au tribunal civil de Carcassonne ; Limouzy, juge de paix du canton d'Alaigne.

Pension militaire. — Par décret, qui sera prochainement inséré au *Bulletin des Lois*, une pension de 791 fr. est accordée à M. Combes Jacques, gendarme à la compagnie de l'Aude, retiré à Bram, 27 ans de service.

Guérison du Croup. — On signale plusieurs guérisons du croup dans notre région, grâce aux envois de sérum qui se font maintenant très facilement.

MM. les docteurs Bourrel et Ormières de notre ville, Benoit, de Limoux, Jules Lafont, de Couiza, ont été assez heureux de pouvoir se procurer le précieux vaccin, soit à la préfecture où il avait été expédié par M. le sénateur Gautier, soit directement par M. le député Dujardin-Beaumetz, et arriver ainsi à sauver des petits malades dont les parents sont aujourd'hui très reconnaissants au savant inventeur de ce souverain remède.

Mort du Charbon. — La *Dépêche* annonce que M. Lucien Dumas, maire de Saint-Julien et membre de la Chambre de Commerce et du conseil général, a succombé aux suites d'une affection charbonneuse contractée en manipulant des peaux dans l'importante mégisserie dont il était propriétaire.

La municipalité, y compris celle de Carcassonne, devrait méditer ce triste cas et prendre les mesures nécessaires pour éviter le contact de ces matières à ces quartiers qui, l'été, sont infestés par des mouches susceptibles de causer des piqûres charbonneuses.

SOIRÉE THÉÂTRALE

La soirée donnée par les chanteurs du Chat Noir sur notre scène théâtrale a été un beau et franc succès. Des admirateurs de cette petite troupe aussi savante que distinguée ont demandé une seconde audition pour un prochain passage. C'est la plus éloquente éloge qui pouvait être adressé aux spirituels poètes du Chat Noir.

Prochaines tournées :

Les Hicks à Carcassonne.

Nous apprenons que les Hicks après avoir fait sensation dans les principales villes de France et de l'étranger, et dont toute la presse parisienne a relaté les soirées avec les plus vifs éloges, sera de passage dans quelques jours. Ces artistes d'un tout nouveau genre qui occupent en ce moment tous les journaux de la région, feront grand succès à Carcassonne.

Nous aurons prochainement aussi sur notre théâtre une représentation qui offrira un vif attrait de curiosité.

Une troupe d'artistes parisiens, dirigée par Mme Romane, la jeune actrice dont le talent et la beauté ont été si fort admirés par toute la presse parisienne, va venir jouer *l'Homme de la Nuit*, grand drame nouveau en cinq actes et sept tableaux, tiré par Jules de Gastyne et Mme Romane de l'émouvant roman qui

a obtenu dans le « Petit Journal » un si retentissant succès.
L'Homme de la Nuit vient de faire une tournée triomphale dans le Nord et l'Est de la France, où il a produit devant des salles comblées une émotion considérable. Son succès sera plus grand encore dans cette nouvelle tournée avec l'interprétation hors ligne que lui assurent Mme Romane, M. Sylvere et les autres artistes dont ils ont su s'entourer.

Notre charmante troupe d'opérette, si consciencieusement dirigée par M. Marty, fera relâche aujourd'hui jeudi pour cause de répétitions. La représentation qui devait avoir lieu est ajournée à samedi, 22 courant, afin d'offrir au public une parfaite interprétation.

M. Marty nous a présenté jusqu'ici des pièces bien montées et bien dites. Il faut espérer que ses efforts continueront à être justement appréciés du public connaisseur. Ses débuts comme impresario méritent du reste d'être encouragés.
 On nous promet quelque nouveauté alléchante pour la fin de la saison.

LE DEPARTEMENT

NARBONNE. — Cette question a été remise sur le tapis dans la séance du conseil municipal du 17 courant.

M. le maire a invité le secrétaire du conseil à lire le rapport du commissaire enquêteur sur le projet d'assainissement présenté par la Société des grands travaux de Marseille.

M. Caillard, après avoir déclaré que le projet est le plus populaire et le plus grandiose qui puisse exister et que la municipalité en voulant assainir Narbonne a fait entièrement son devoir, est d'avis que le projet de la Société Marseillaise ne peut être accepté avec les dépenses énormes et tous les bouleversements qu'il comporte.

En matière de conclusion, il demande que l'on soumette à un nouvel examen le projet d'assainissement.

M. le maire a pris ensuite la parole et a répondu point par point aux objections présentées dans le rapport du commissaire enquêteur.

Appelé à se prononcer, le conseil, par 16 voix contre 8, lui a donné gain de cause et a confirmé sa volonté d'accepter le projet de la Société Marseillaise.

COURSAN. — M. Sartous, brigadier de gendarmerie à Coursan, est nommé maréchal-des-logis à Mas-Cabardès.

M. Sicard, gendarme à Rivesaltes, est nommé brigadier à Coursan.

LA REGION

TOULOUSE. — Les crimes électoraux. — La *Dépêche* a publié, hier, la lettre suivante qui a été adressée à M. le conseiller-instructeur Bousquet, par l'ancien secrétaire-général de la mairie :

« Barcelone, 16 décembre 1894.

« Monsieur le conseiller,

« J'ai l'honneur de venir vous informer que je ne puis me présenter devant vous, comme vous m'y avez invité.

« Je ne saurais douter, à quelque degré que ce soit, de votre haute impartialité ; mais j'estime qu'au point où en est l'affaire dite des « irrégularités électorales » et à cause des influences gouvernementales qui sont venues peser sur ce procès, c'est devant le jury seul que je peux et dois vous répondre.

« Sûr de mon innocence, je me rendrai à l'audience de la cour d'assises, où devraient plutôt prendre place de « hauts personnages » qui, eux, n'ont escadé le pouvoir qu'à l'aide de « frauds réitérées. »

« Veuillez agréer, monsieur le conseiller, l'assurance de ma haute considération.

« F. COUDERC. »

(54) Feuilleton du Courrier de l'Aude

FRÈRE ANGE

PAR

La Baronne S. de BOÜARD

IX

C'est à lui qu'il appartient de vous condamner ou de vous absoudre... pour moi, je ne puis qu'être fidèle à vos serments dont le roi ne m'a pas relevé...

— Vous êtes libre, monsieur, d'aller le rejoindre, déclara en terminant le Balafré, et quand il fut dehors, il dit à Brisac :

— Cet homme m'a étonné plus que jamais aucun autre... c'est un grand caractère.

X

A peine séparé de Guise, Joyeuse se rappela la promesse qu'il avait faite d'être de retour près du roi avant une heure.

La pensée que Catherine de Médicis avait pu en son absence triompher de la résistance d'Henri III et lui arracher un

ordre d'emprisonnement, n'était pas de nature à l'arrêter dans l'accomplissement de la parole donnée.

Henri entendait l'honneur à la façon de Régulus ou d'Agrippa d'Aubigné qui mérita d'être surnommé le Régulus des guerres de religion.

Il se fraya donc à grand peine un passage à travers les rangs épais du peuple et d'hommages d'armes qui encombraient les rues, mais quand il parvint en face du palais, il trouva les portes fermées, les ponts et les herses levés, et il eut beau parlementer avec les sentinelles, des ordres sévères avaient dû être donnés, car on ne lui ouvrit point.

Le jeune homme songea alors au danger que pouvaient courir Angèle et la princesse Marguerite, hors du Louvre et sans autres gardes que les huit porteurs de leur litière.

Sans doute la maréchale ne les aurait pas laissés sortir au milieu du tumulte sans cesse croissant, et l'hôtel de Maugiron était trop connu comme une maison de catholiques fervents pour être menacé par les ligueurs.

Mais le cœur ne résonne pas toujours très juste et Henri redoutait une catastrophe si peu probable qu'elle fût.

Il savait d'ailleurs Angèle assez intrépide pour revendiquer au moment de l'attaque sa part de danger et pour n'afficher

jamais plus hautement sa religion que lorsqu'elle était menacée.

Au milieu des ligueurs triomphants, n'aurait-elle pas crié, dans sa folie héroïque :

— Je suis calviniste ! comme elle l'avait dit tout haut à Nogent devant le roi et son entourage catholique ?...

Henri courut sans reprendre haleine jusqu'à l'hôtel de Maugiron où il frappa d'une main frémissante.

Le vieux serviteur, depuis tantôt un demi-siècle portier de cette maison aussi paisible qu'un couvent, n'osa, bien entendu, ouvrir la porte avant d'avoir vu le visiteur.

Henri se consumait d'anxiété pendant que les doigts quelque peu affaiblis du prudent gardien faisaient glisser dans sa rainure la plaque rouillée d'un judas.

Enfin un des battants du portail s'entrebâilla juste à temps pour livrer passage au jeune homme et fut refermé aussitôt avec un fracas qui couvrit les paroles impatentes de Joyeuse.

— La peste soit du vieux trembleur ! grommela-t-il à part lui, tandis que les voutes sonores répercutaient le bruit des armures de fer du portail... Et quand il put se faire entendre.

— La princesse de Vaudémont et la pupille de la maréchale sont-elles ici enco-

re ? redemanda-t-il avec un empressement inquiet.

— Oui, oui, répondit le portier... montez, messire, aux appartements de notre bonne dame, vous les y retrouverez... Ah ! seigneur ! que se passe-t-il donc aujourd'hui dans Paris ?... Bien sûr que madame la maréchale n'aurait pas laissé partir les jeunes dames au milieu du tapage.

Joyeuse n'écoutait plus. Allègrement il monta à grandes enjambées les larges degrés taillés dans le granit noir et rude... Dans le vestibule du premier étage, il trouva un des valets de son ami qui reconnut et lui demanda des nouvelles de Maugiron.

Ce fut Jacques lui-même qui répondit du seuil de sa chambre où apparaissait sous la draperie sa figure moqueuse et franche, un peu amaigrie toutefois...

— J'étais mieux, et l'arquebuse m'a tout à fait guéri... mais quoi ! je ne reviens pas, Joyeuse ? c'est toi ici, en paisible visiteur quand Guise bataille dans Paris. Ah ça ! qu'elle mouche la piquée, notre cher duc, pour le faire ainsi entrer en campagne sans tambours, ni trompettes ?...

— Tu railles, tu plaisantes toujours, interrompit Henri d'un ton contraire... je ne me bats pas parce que Guise ne se bat pas, ne veut pas se battre...

— Je rêve de plus en plus... Le duc Henri n'est pas ici ?

— Pardon...
 — Eh bien !... tout malade que je sois, les bruits de la ville ne meurent pas sur le seuil de mon appartement. Guise est déjà au courant des nouvelles. Guise est arrivé par la porte de Lorraine... ses fidoles, Brissac en tête, l'attendaient le peuple armé à suivi... le Louvre est envahi... le roi prisonnier... Cela te laisse froid ?... j'ai grincé des dents, je me suis levé galvanisé, et profitant de ce que ma mère, absorbée ailleurs, oubliée de me veiller, j'allais sortir pour voir :...

entre nous, il va trop loin, monseigneur de Lorraine... je suis bon catholique, moi aussi, que diable ! mais sous couleur de religion, porter la main sur le roi, l'élu de Dieu...
 — Mon cher ami, dit Joyeuse tranquillement, tu feras bien de calmer ton exaspération si tu ne veux faire revenir la fièvre. Ecoute moi... depuis son arrivée je puis te dire que j'ai suivi pas à pas le duc Henri, je ne l'ai quitté que pour essayer de rentrer au Louvre, où toutes les portes sont trop bien fermées et garées pour s'ouvrir...
 (A suivre.)

Cet avertissement sommaire de l'ancien secrétaire général cadre mal avec la proclamation de son innocence ; mais après les absences de mémoire, vraiment stupéfiantes, constatées au cours des récents débats, on ne saurait s'étonner qu'il ait senti la nécessité de rafraîchir les souvenirs de ceux qui ont bénéficié de fraudes répétées.

Les deux instructions se poursuivent parallèlement et semblent devoir se rapprocher de la solution désirée. L'affaire Labat, quoique à peine commencée et malgré les difficultés résultant de la date éloignée à laquelle remontent les événements, nous réserve sans aucun doute des surprises intéressantes.

M. Corné, ancien conseiller municipal, et Mascaras ont été entendus par M. Laurens. Aussitôt que ce dernier a eu répondu aux questions que M. le juge d'instruction avait à lui poser, il a été conduit au cabinet de M. Bousquet conseiller instructeur, où se trouvait déjà Sigaudès.

Si nous sommes bien informés l'instruction, en ce qui concerne la préfecture, aurait fait un grand pas ; mais l'on compte que nous gardions à ce sujet la plus grande réserve.

M. Adouy, ex-conseiller municipal, a été entendu également par M. Bousquet.

PERPIGNAN. — Le « Modus vivendi » avec l'Espagne. — La Chambre de commerce a émis le vœu suivant :

« Considérant que les droits inscrits au tarif minimum compensent à peine, vis-à-vis des autres nations, les charges qui frappent l'agriculture et le commerce en France ;

« Que le tarif minimum espagnol consent des droits prohibitifs qui suppriment l'entrée de certains produits nécessaires à l'Espagne tels que les merrains qui lui sont indispensables à raison de sa production vinicole ; les chevaux, mulets, vaches, etc., dont elle s'approvisionnait en France depuis de longues années ;

« Que les tarifs des autres puissances frappent les vins de droits supérieurs à ceux portés au tarif français.

« Que la concession réciproque des tarifs n'est pas équitable ; qu'elle cause un préjudice au travail national et favorise l'Espagne au détriment du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en France ;

« La Chambre de commerce délibère : 1° Qu'il ne soit fait aucune concession aux droits du tarif minimum voté par le Parlement, notamment pour les articles qui intéressent les vins ;

2° Que ce tarif ne soit accordé à l'Espagne que si cette puissance abaisse pour les articles tels que chevaux, juments, mulets, bœufs, vaches, porcs, vins, douelles et merrains, les droits actuels qui peuvent être considérés comme prohibitifs. »

TELEGRAMMES L'élection de M. Brisson

Paris, 18 décembre, 9 h. 40 soir. On peut aisément soupçonner l'importance du scrutin qui, en somme, devait être de la séance la partie la plus intéressante. Les radicaux avaient résolu d'entamer la bataille sur le nom de M. Brisson. Les modérés, toujours les mêmes, sans tenir compte des nécessités du moment et des obligations qu'elles comportent, avaient décidé d'opposer au candidat radical M. Méline ; ils ont été courageusement battus. Les vingt-cinq voix qui se sont détournées du candidat modéré ne sont que les vingt-cinq voix libre-échangistes qu', hier, se portaient obstinément sur M. Ribot à la réunion des républicains de gouvernement.

Actuellement, les radicaux savent qu'ils peuvent compter d'une façon certaine sur deux cent quarante-neuf voix dans cette Chambre ; c'est plus qu'il n'en faut pour une majorité durable avec les ministériels quand même, et c'est là la gravité de l'élection d'aujourd'hui. C'est pourquoi il faut enregistrer leur air triomphant et même leurs dires suffisamment suggestifs. « Ce qui vient de se passer, nous disait l'un d'eux, est tout simplement un changement forcé de l'orientation politique. C'est la chute à quelques jours de distance, de M. Dupuy, et c'est, en même temps, l'avènement très prochain de la politique radicale de concentration. »

Le cri est d'ailleurs unanime dans les couloirs, M. Léon Bourgeois sera, avant le 22 janvier, président du conseil. Voilà où nous ont conduit les modérés qui ont, en même temps que leur faiblesse numérique, montré d'une façon si évidente qu'ils n'avaient pas d'hommes, avec dont la naïveté pèsera lourd des aujourd'hui sur le Parlement. Nous résumerons ainsi une conversation tenue avec un indépendant :

Nous entrons en 1895 avec une singulière situation. La majorité est culbutée, le budget en l'air, le déficit avéré, la politique extérieure troublée, sans compter les affaires arrêtées. L'élection de

M. Brisson par là-dessus vient laisser prévoir à bref délai une crise ministérielle. Où allons-nous ? L'indépendant l'ignorait et nous aussi ! Mais il reste avéré que cela va mal depuis quelque temps ; et que cela va de mal en pis.

C'est là l'expression même de l'élection de M. Brisson ; aussi, faut-il voir avec quel cri d'espérance les collectivistes révolutionnaires ont salué la proclamation de M. Brisson comme président de la Chambre. « Vive la sociale ! » ont-ils crié, et depuis M. Jaurès jusqu'à Jules Guesde, ont applaudi à outrance. M. Brisson a été élu à ce cri antisocial et antipatriotique, rien n'est plus vrai ; mais c'est la majorité de la Chambre qui en a la responsabilité.

Dans les milieux financiers qui avaient envoyé à la Chambre quelques représentants, l'élection de M. Brisson a produit le plus mauvais effet, ce qui n'a rien d'étonnant on en conviendra.

M. Brisson

Paris, 19 décembre.

Après le vote, M. Brisson est allé rendre visite au président de la République et au président du Sénat.

Peu de temps après, M. Lafargue, secrétaire général de la présidence de la République, s'est rendu chez le nouveau président de la Chambre.

Les Maîtres-Chanteurs

Paris, 19 décembre.

Les deux avocats marseillais compromis dans l'affaire Camille Dreyfus, relative à la plainte du limonadier, et qui avaient été frappés par le conseil de l'ordre d'une suspension de trois mois, passeront le 5 janvier devant la cour d'appel, sur l'appel a minima interjeté par le procureur général.

Paris, 19 décembre.

M. Clément a fait chez certains particuliers et dans les bureaux de rédaction, une série de perquisitions qui, selon toute vraisemblance, peuvent donner de curieuses révélations.

Incident à la Bourse de Berlin

Berlin, 19 décembre.

Des scènes scandaleuses, qui se sont renouvelées à la Bourse, ont paralysé les transactions. Un rédacteur du Boersen Courier a été frappé de coups de poing et d'un coup de pied et jeté hors du palais par les boursiers, furieux des attaques de ce journal. On se rappelle que ce journal publia une violente philippique contre la Bourse ; l'article émanait d'un agent de change que les boursiers voulaient également lyncher samedi.

Les émeutes en Hollande

Amsterdam, 19 décembre.

Les ouvriers en diamants ont manifesté aujourd'hui devant les fabriques avec une telle violence qu'il a fallu des charges de cavalerie pour les disperser. Quelques-uns ont été blessés grièvement.

BULLETIN FINANCIER

Paris 18 décembre.

Les dispositions du marché sont bonnes. Une dépêche de source anglaise a annoncé que la reine des Hovas se décidait à accepter l'ultimatum du gouvernement français ; mais, jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer cette nouvelle, dont l'origine nous paraît tant soit peu suspecte.

Le 3 0/0 finit à 101 55. Nos appréciations sur nos rentes ne varient pas. Les Soietés de crédit sont en bonnes tendances. Le Foncier s'avance à 920. Les nouvelles obligations communales de 1878, dont l'intérêt se trouve réduit à 23, bénéficieront naturellement de l'engagement pris par la ville de Paris de ne pas rembourser pendant quinze années ; par suite, elles se trouvent garanties contre toute réduction d'intérêt et contre tout rachat anticipé. Le Crédit lyonnais sur lequel nous avons attiré l'attention, est toujours très ferme. On paraît voir des cours plus élevés. Nos grands chemins sont un peu plus lourds. Le Suez est toujours en grande faveur.

L'Italien reste stationnaire à 86 70. La domination du nouveau ministre des finances produit bon effet sur la rente Extérieure, qui s'avance à 73 5/32. Un peu d'hésitation sur les fonds ottomans. Les fonds austro-hongrois sont très démaudés.

En banque, l'action de la Compagnie des Indes occidentales s'inscrit 504 75. Change : Barcelone et Madrid, 434 1/2 à 439 1/2 ; — Italien, 6 3/8 à 5 7/8.

DE LAVIGERIE, 22, Place Vendôme.

Ou les Goûts se rencontrent

L'un préfère la brune, et l'autre veut la blonde ; L'or charme celui-ci, cet autre aime le vin ; Celui-là court la gloire et les honneurs enfin. Les savons du Congo plaisent à tout le monde.

Pierre Nix, au savonnier Victor Vaissier.

PILULES GICQUEL. LA BOUTE 1 fr. 50

DERNIERE HEURE

Haute Trahison

Le procès du traître Dreyfus a commencé cet après-midi, vers une heure, devant le premier conseil de guerre.

Un grand détachement de force armée et de police entoure le palais dont les issues sont inabordablement aux personnes autres que les témoins.

Les débats ont lieu à huis-clos. Ils débutent par un incident soulevé par le défenseur, Me Demange, qui veut déposer des conclusions et en donner auparavant lecture.

Le commissaire du gouvernement s'oppose énergiquement à ce que cette lecture ait lieu et au dépôt de ces conclusions.

La parole est retirée à Me Demange par M. le président qui, ayant prononcé le huis-clos, ordonne l'évacuation immédiate de la salle.

L'expulsion totale des assistants, y compris les membres du barreau, s'opère assez vivement avec le concours des soldats de garde.

On sait que le capitaine Dreyfus, du 12e d'artillerie, attaché à l'état-major du ministère de la guerre, est accusé de haute trahison. Ses antécédents sont réputés extrêmement mauvais sur ce rapport. Il y a huit ou neuf ans, il fut également soupçonné d'avoir trahi sa patrie. Mais les preuves de sa culpabilité ont fait défaut et force a été de l'abandonner à sa louche existence.

Cependant ce qui restera acquis aux débats, c'est que ce misérable a continué à fréquenter des personnes trop justement suspectées d'espionnage.

Son père, ses frères et toute sa famille habitent Mulhouse. Il ne manquera pas de dire qu'étant d'origine allemande son devoir l'obligeait de nouer des relations aimables avec les allemands demeurant à Paris, et qu'il cherchait même à leur tirer les vers hors du nez.

Mais on verra combien vaut l'aune ce fil avec lequel il espère, dit-on, embrouiller ses juges.

La base de l'accusation n'en subsistera pas moins. Du reste, l'opinion publique a conservé toute sa confiance pour le général Mercier, car l'on se dit que s'il poursuit, c'est qu'il a reconnu la culpabilité du traître. Rien ne peut prévaloir contre cet acte d'énergie et de patriotisme que tout le monde admire, hors les juifs bien entendu.

La preuve est également faite que Dreyfus aurait livré à l'ennemi des documents intéressant notre défense nationale. Les experts sont, en outre, unanimes à déclarer que la lettre découverte et non signée, qui dévoile le crime, est bien de la main du traître. Cette lettre, adressée à un représentant de l'Allemagne contenait l'indication de pièces concernant la mobilisation et que le capitaine Dreyfus avait entre les mains au bureau où il était malheureusement attaché.

Il y a bien d'autres pièces plus accablantes encore pour lui. Mais on craint qu'en les versant aux débats des complications diplomatiques s'en suivent. Ces considérations que le public connaît depuis que ce scandale a éclaté, ne suffisent-elles point à considérer cet officier comme indigne ! La juiverie aura beau protester et crier, le conseil de guerre fera son devoir, tout son devoir de patriote et de français.

Parmi les témoins à charge, ont été cités : le général de Boisdeffre, chef d'état-major général et le supérieur direct de Dreyfus, puis un certain nombre d'officiers attachés au même bureau que l'accusé. On parle même de la comparution possible du ministre de la guerre.

De son côté, la défense fera entendre douze témoins, officiers généraux ou supérieurs, comme témoins de moralité.

Une foule compacte stationne autour de la salle où se tient le conseil. Mais rien ne transpire ; les commentateurs seuls vont leur train.

On suppose que la sentence ne sera connue que vendredi soir.

BOURSE DE PARIS

Du 18 DECEMBRE 1894

Table of stock market data for Paris, Dec 18, 1894. Columns include 'AU COMPTANT' and 'A TERME' with various stock prices and exchange rates.

Les liquidations et faillites sans actif. — Le moyen pour les créanciers de les combattre — Institution nouvelle par un syndic de faillite : 87 bureaux offrant aux créanciers le moyen de savoir, au juste, pourquoi un débiteur ne paie pas à échéance et au débiteur, momentanément embarrassé, le moyen de rassurer ses créanciers sur un retard à payer. Ouverture 1er janvier 1895. — Pour toute l'organisation voir le brochure : Les bureaux de la vérification commerciale, en dépôt dans le département de l'Aude chez les principaux libraires — Lecture gratuite au bureau, rue Victor Hugo n° 2, à Carcassonne.

PESAGE DES VINS AU MALLIGAND EMILE MARY HORLOGER-BIJOUTIER Carcassonne, 40, Rue de la Gare, Carcassonne

GRANDE PATISSERIE CONFISERIE BORDELAISE Maison ESTIEU Fondée en 1848

REVERDY Successeur Rue de la Gare, 47, Carcassonne

VINS FINS PETITS FOURS Sirops Pâtis truffés FINE CHAMPAGNE FRUITS CONFITS

SPECIALITE DE GATEAUX Pour Noces et Soirées

BOITES LIQUEURS pour Baptême Rhum, Cognac ET MARILES GLACES ET SORBET

Tous les Vendredis, Tourtras aux Anchoi GATEAUX RUSSES

Aucune maladie n'a jamais résisté à l'action réparatrice de la douce Farine de santé la

REVALESCIERE

du BARRY de Londres, qui guérit, depuis 48 ans, sans médecine, ni purges, ni frictions, l'enfant et l'adulte, des dyspepsies, échauffements, constipations, diarrhées, gastrites, indigestions, pituites, catarrhes, nausées et vomissements après repas, et même grossesse, inflammations, anémie chlorose, phthisie, insomnie, toutes fièvres, influenza, toux, asthme, phlegme, colique, névralgie, paralyse, diabète, rhumatisme, goutte, faiblesse, épuisement.

Parmi les milliers de guérisons et lettres de remerciements, il y a M. le curé Compalet dieu sauve qui veut ! La divine Revalescière a mis fin à mes 18 ans de souffrances de l'estomac et des nerfs. M. le curé Boillet, de 36 ans d'un asthme étouffant ; M. le duc de Pluskow, de constipation persistante ; les célèbres Drs. professeurs Dédé, Wurzer ; Dr Bencke, son bébé de 4 mois de diarrhée et vomissement persistants M. le major F. de Bros, de 19e dragons, à Dôle (Jura), écrit le 10 décembre 1892 : « Après le régime de la Revalescière Du Barry, je dois avouer que j'en ressens des effets tellement satisfaisants et prodigieux que je suis absolument décidé à ne plus jamais renoncer à son emploi. F. de Bros ; » M. le marquis de Bréhan, d'insomnie et ma ladies de foie, des nerfs et du cerveau de 7 ans ; Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas ; S. A. R. M. le Comte de Paris ; S. S. feu la Pape Pie IX ; Madame la princesse de Murai ; M. Borel née Carbonoti, de 20 ans d'oppressions terribles à ne pouvoir faire aucun mouvement à s'habiller ni se déshabiller, avec des maux d'estomac et insomnies horribles ; M. F. Perriol, de 3 ans d'une inflammation d'estomac et des intestins avec vomissements continus et névralgie, l'aurait la mort et avait des pensées de se suicider à l'âge de 30 ans ; M. le Père Lacan, de 7 ans de paralysie de la langue, des bras et des jambes, guéri en trois mois ; M. D. Ruff, de 40 ans de névralgie à la tête.

En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50, 7 fr. 75, 17 fr. 50 et 40 fr. Elle nourrit mieux que de la viande et économise cinquante fois son coût en traitement.

Aussi la REVALESCIERE Chocolatée, le meilleur aliment pour guérir l'insomnie et ranimer les forces des convalescents, en boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75.

Envoi franco contre mandat-poste DU BARRY et Cie (limited), 14, rue de Castiglione, à Paris, et partout chez les bons pharmaciens, comestibles et épiciers.

Dépôt à Carcassonne, M. CROS pharmacien ; M. COSTE, pharmacien M. AMBRY, Grand' rue.

BELLE JARDINIERE DE CARCASSONNE COSTUMES et PARDESSUS pour enfants CAOUTCHOUCS articles exclusifs GILET - GERSEY - OUATÉ remplaçant le Tricot

RHUMES-BRONCHITES Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés. Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

AU TEMPLE MODERNE DE CARCASSONNE LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART Grande quantité considérable de beaux objets d'Art de fantaisie d'Horlogerie, de Bijouterie et divers GRANDE DIMINUTION DE PRIX ÉTRENNES DE 1895 A l'Épicerie Parisienne MAISON A. LOTZ Carcassonne, 8, Rue Courtejaire, Carcassonne VENTE A PRIX RÉDUITS Marrons glacés, Fruits confits Fondants, Bonbons de chocolat, Touron-Nougat. SOLDE AU RABAIS D'UN GRAND NOMBRE D'ARTICLES DE FANTAISIE GRAND ASSORTIMENT De Vins de Bordeaux, de Bourgogne, de Champagne et de Liqueurs de marque AVIS IMPORTANT A partir de Samedi 22 courant jusqu'au 1er Janvier inclus, tout acheteur de 3 fr. de Bonbons ou Liqueurs, recevra gratuitement un billet de tombola, pour le tirage du joli sujet méca nique exposé en vitrine. Ce tirage aura lieu le 2 Janvier, et le numéro gagnant sera affiché aussitôt.

ÉTUDE DE M^e Emile GRIVEL Avocat Avoûé, Successeur de M^e Gauguet et Gazal. Rue de la Mairie, 9 CARCASSONNE

A VENDRE A suite de saisie-immobilière Le Jeudi 17 Janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze A 8 heures 1/2 du matin

Par devant et à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance seant à Carcassonne, au palais de justice.

LES IMMEUBLES Ci-après désignés

Situés communes de Lagrasse et Talairan, canton de Lagrasse, arrondissement de Carcassonne, département de l'Aude, et saisis.

A la requête du sieur Achille MIR, arbitre de commerce, domicilié à Carcassonne, agissant en qualité de syndic de la faillite des sieurs Deoux frères, négociants en grains, domiciliés à Carcassonne, ledit sieur Mir ayant Me Grivel pour avoué; Contre: 1^o Le sieur Charles-Antoine-Eugène-Aimé TAUDOU, négociant propriétaire, et 2^o la dame Marguerite-Léontine AMIEL, sans profession, son épouse, domiciliés ensemble à Talairan.

Désignation des biens à vendre telle qu'elle a été insérée au procès-verbal de saisie.

Immeubles situés commune de Lagrasse.

1. Moitié au couchant d'une maison d'habitation avec ses appartenances et dépendances sise au lieu dit Métairie de Villemagne, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro vingt quatre p, section E, élevée ladite moitié sur un terrain ayant une superficie de cinquante centiares environ, porté à la première classe et d'un revenu cadastral de soixante quinze francs. Cette moitié de maison, construite en maçonnerie ordinaire, couverte en tuiles à canal à un étage sur rez-de-chaussée avec grenier au-dessus, et confronte par forme de corps: du levant l'autre moitié de maison appartenant à Eliacin Taudou, du couchant M. de Farquettes; du midi chemin et le jardin ci-après désigné et du nord Sayos. Sa principale façade est au midi; on remarque, à cet aspect au rez de chaussée, la porte d'entrée commune avec Eliacin Taudou et deux fenêtres éclairant la cuisine. Au premier étage deux fenêtres et deux ouvertures donnant le jour au grenier.

2. Un jardin dit de « Devant la Porte », situé en face la moitié de la maison ci-dessus au lieu dit Villemagne, contenant environ quatre ares dix sept centiares, de première classe, faisant partie du numéro vingt trois section E, d'un revenu cadastral de un franc vingt cinq centimes confrontant: du levant la partie de jardin appartenant à Eliacin Taudou et du nord chemin et la moitié de la maison appartenant à Aimé Taudou.

Des renseignements recueillis par l'huissier, il résulte que le four à cuire le pain, le réservoir d'eau et le pressoir qui s'y trouvent sont indivis entre tous les cohéritiers Taudou, le sol à dépeigner se trouvant à proximité de la mairie est aussi dans l'indivision ainsi que cela résulte d'un acte de donation partage retenu par M. Couteau, notaire à Lagrasse, les quinze et vingt trois septembre mil huit cent quatre vingt quatre enregistré. Dans le même acte la dame Elisa Bouscat veuve Taudou s'est réservée dans la maison d'habitation et jus qu'à son décès l'usufruit et jouissance de la maison nommée Salon (attribuée à Eliacin Taudou) avec jouissance du corridor, elle s'est réservée également, jusqu'à son décès, l'usufruit et jouissance du petit jardin qui se trouve devant la porte et du jardin dit jardin potager.

3. Une pièce de terre en nature de bois sise lieu dit La Camarié d'une superficie d'environ un hectare quatre vingt dix huit ares quatre vingt six centiares, de première classe, faisant partie du numéro mille soixante six section C, d'un revenu cadastral de vingt quatre francs quatre vingt six centimes.

4. Une pièce de terre labourable sise au lieu dit La Camarié, d'une contenance d'environ neuf ares, de cinquième classe, formant le numéro mille soixante dix section C, d'un revenu cadastral de trente deux centimes.

5. Une pièce de terre labourable, sise au même lieu dit La Camarié contenant environ cinquante centiares de cinquième classe, formant le numéro mille soixante onze section C, d'un revenu cadastral de deux centimes.

Les deux pièces de terre numéro quatre et cinq ci-dessus sont d'un seul tenant: une construction servant de bergerie s'y trouve édifiée, cette bergerie est comprise dans la saisie.

6^o Une pièce de terre vague sise au lieu dit Villemagne, contenant environ cinquante deux ares quatorze centiares, faisant partie du numéro quatre section E, de deuxième classe, d'un revenu cadastral de soixante dix huit centimes.

7^o Une pièce de terre vague, sise au lieu dit Villemagne contenant environ trois hectares, vingt nans soixante douze centiares, de deuxième classe, faisant partie du numéro deux section E, d'un revenu cadastral de quatre francs quatre vingt huit centimes.

8^o Une pièce de terre labourable sise au lieu dit Villemagne contenant environ un hectare trente neuf ares vingt centiares, de première, deuxième et troisième classes, faisant partie du numéro trois section E, d'un revenu cadastral de trente quatre francs cinquante cinq centimes.

9^o Une pièce de terre labourable sise au lieu dit Villemagne contenant environ quarante ares, de première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, faisant partie du numéro vingt six section E, d'un revenu cadastral de huit francs cinq centimes.

10^o Une pièce de terre labourable sise au lieu dit Villemagne contenant environ quarante cinq ares dix neuf centiares, de deuxième, troisième et quatrième classes faisant partie du numéro vingt sept, section E, d'un revenu cadastral de six francs quatre vingt treize centimes.

11^o Une pièce de terre labourable sise au lieu dit Villemagne contenant environ soixante dix ares quarante quatre centiares de première et deuxième classes, faisant partie du numéro trente cinq section E, d'un revenu cadastral de dix sept francs soixante cinq centimes.

12^o Une pièce de terre labourable sise au lieu dit Villemagne, contenant environ dix sept ares quatre vingt six centiares, de deuxième, troisième et quatrième classes faisant partie du numéro trente six section E, d'un revenu cadastral de deux francs soixante quatorze centimes.

13^o Une pièce de terre labourable sise au lieu dit Villemagne, contenant environ dix ares huit centiares, de deuxième et troisième classes, faisant partie du numéro quarante, section E, d'un revenu cadastral de un franc quatre vingt six centimes.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Lagrasse, canton dudit arrondissement de Carcassonne, département de l'Aude. Ils sont jous et exploités par les débiteurs saisis et sont la propriété personnelle du sieur Charles-Antoine-Eugène-Aimé Taudou, comme lui ayant été attribués dans l'acte de partage des biens provenant de la succession de son père passé devant Me Couteau, notaire à Lagrasse, les quinze et vingt trois septembre mil huit cent quatre vingt quatre, enregistré.

Des renseignements recueillis par l'huissier il résulte que c'est par erreur que sur l'extrait de la matrice cadastrale, la bergerie et la maison d'habitation sont portées comme indivises entre Taudou Eliacin et Taudou Aimé. Aimé Taudou est seul propriétaire de la bergerie se trouvant sur les pièces de terre, au lieu dit La Camarié numéro cent soixante dix et cent soixante onze, section C, ainsi que de la partie de maison saisie. L'autre moitié grevée de l'usufruit de la mère appartient à Eliacin Taudou.

Immeubles situés dans la commune de Talairan

14^o Une maison d'habitation avec ses appartenances et dépendances, sise dans le village de Talairan, lieu dit Le Lavoir, au village, figurant sous le numéro cent onze, section A, de première classe, d'un revenu cadastral, comme sol, de vingt centimes et comme construction de quatre vingt dix francs.

Cette maison, formant autrefois deux corps de logis est construite en maçonnerie ordinaire et couverte en tuiles à canal, elle a un étage sur rez de chaussée, avec grenier au dessus et confronte: du levant rue, du couchant rue, du midi Barthélemy Serres et du nord rue. Sa principale façade est au nord, elle a à cet aspect: au rez de chaussée, une porte d'entrée et une

fenêtre éclairant un magasin d'épicerie, au premier étage une fenêtre; une petite fenêtre éclaire le grenier.

A l'aspect du levant on remarque une porte d'entrée et une fenêtre au rez de chaussée et une fenêtre au premier étage.

Cette maison d'habitation a été acquise par les mariés Taudou Amiel des consorts Paraire, partie suivant acte du dix neuf septembre mil huit cent quatre vingt trois, Bonnery notaire à Leuc, et l'autre partie, suivant acte sous seing privé du dix neuf novembre mil huit cent quatre vingt, enregistré.

15. Un bâtiment rural servant de pailler avec ses appartenances et dépendances, sis dans le village de Talairan, au lieu dit Le Lavoir, formant les numéros quatre vingt dix et partie du numéro quatre vingt onze section A, élevé sur un terrain d'une superficie de cinquante centiares environ de première classe, d'un revenu cadastral; comme sol de cinq centimes et comme construction de seize centimes, confrontant du nord Teisseire, du midi le bâtiment ci-dessous, du levant Joulia, du couchant Jean Amiel

Ce bâtiment rural a été acquis par Aimé Taudou, du sieur Fourrier, suivant acte sous seing privé du quinze juillet mil huit cent quatre vingt treize, enregistré.

16. Un bâtiment rural attenant le précédent avec lequel il ne forme qu'un seul corps, servant de bergerie ou d'écurie, avec creux à fumier et autres appartenances et dépendances sis dans le village de Talairan au lieu dit Le Lavoir, faisant partie du numéro quatre vingt onze, section A, d'une superficie de quinze centiares environ, de première classe, d'un revenu impossible de cinq centimes, confrontant du levant Joulia, du couchant rue et Jean Amiel, du midi Jean Fournier et du nord le bâtiment ci-dessus. Cet autre bâtiment rural a été donné à la dame Taudou par sa mère dans l'acte de donation, partage du vingt trois juillet mil huit cent quatre vingt six, Tournier notaire à Lagrasse.

17. Une pièce de terre en vigne, au lieu dit Fontanelle, contenant environ quarante un ares trente centiares, de deuxième classe, formant le numéro cinq cent quarante trois section A, d'un revenu cadastral de neuf francs neuf centimes.

La pièce de terre en vigne ci-dessus désignée appartient au sieur Aimé Taudou, qui l'a acquise d'un sieur Raynaud, il y a dix huit ans environ.

Ces immeubles ont été saisis par procès-verbaux de Jordy, huissier à Carcassonne, des dix sept et dix huit octobre mil huit cent quatre vingt quatorze, dénoncés le vingt deux du même mois et le tout a été transcrit au bureau des hypothèques le vingt trois suivant volume cent vingt trois numéro vingt deux.

Le cahier des charges dressé pour régler la vente a été déposé au greffe du tribunal le cinq novembre et publié à l'audience du six décembre et ce jour l'adjudication fixée à celui ci-après.

En conséquence il est annoncé à tous prétendants que l'adjudication des immeubles dont s'agit aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Carcassonne du jeudi DIX-SEPT JANVIER mil huit cent quatre vingt quinze. à 8 heures du matin, en cinq lots et sur les mises à prix suivantes: Le premier lot composé des articles trois, quatre, cinq, onze, douze, de la désignation de 200 fr. Le deuxième lot composé des articles un, deux, neuf, dix, treize de la désignation de 600 fr. Le troisième lot composé des articles six, sept, huit de la désignation de 100 fr. Le quatrième lot composé des articles quatorze, quinze et seize de la désignation de 1,000 fr. Le cinquième lot composé de l'article dix sept de la désignation de 300 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription à raison d'hypothèques légales, ils ont à les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Il est en outre observé que, dans l'acte d'obligation du quatre janvier mil huit cent quatre vingt treize, le sieur Antoine-Eugène Aimé Taudou, débiteur exproprié en indiquant l'origine de la propriété qu'il soumettait à l'hypothèque a déclaré que les immeubles situés commune de Lagrasse, formant les numéros un, deux, trois, vingt trois, vingt six, vingt sept, trente cinq, trente six et quarante

de la section E de la matrice cadastrale de la dite commune et autres, formaient le troisième lot à lui attribué dans le partage des biens dépendant de la succession d'Eliacin Taudou, son père, suivant acte du quinze septembre mil huit cent quatre vingt quatre, Courtran, notaire à Lagrasse, lequel acte contenait en même temps donation à titre de partage anticipé, par la dame Elisa Bouscat, veuve d'Eliacin Taudou, en faveur de ses sept enfants, d'une somme de douze mille francs, montant de ses reprises contre la succession de son défunt mari, que cette donation partage fut faite à la charge par ses sept enfants de servir à leur mère, chacun pour un septième, une rente annuelle et viagère: 1^o De mille francs, payables par semestre, terme échu à compter du jour de l'acte; 2^o quatre cent vingt fagots et sarments; 3^o trois hectolitres de vin; 4^o mille sept cent cinquante kilos de gros bois de chauffage, payable et portables au domicile de la dite dame aux époques fixées dans l'acte.

Comme condition de leur attribution, les copartageants, chacun pour un septième, sont demeurés enus de continuer à servir au sieur Isidore Roulet, propriétaire, demeurant à Rieux en Val, une rente annuelle et viagère de mille cinq cent francs; rente constituée par acte du premier février mil huit cent soixante treize, Gil notaire à Lagrasse.

En conséquence les adjudicataires seront tenus de payer proportionnellement au prix de leur adjudication et aux époques fixées par les actes les rentes ci dessus énoncées et ce, en diminution du prix de leur adjudication. Me Grivel, avoué poursuivant, fera tous dires et donnera tous renseignements.

Carcassonne le dix huit décembre mil huit cent quatre vingt quatorze. E GRIVEL, signé.

Enregistré à Carcassonne aux droits de un franc quatre vingt huit.

Pour extrait: E GRIVEL.

ETUDE DE M^e C. BATUT avoué à Carcassonne Rue du 4 Septembre n^o 2

A VENDRE Sur Licitation à suite de Surenchère D'autorité du Tribunal civil de l'arrondissement de Carcassonne (Aude) au Palais de justice à Carcassonne le Jeudi 17 Janvier mil huit cent quatre vingt quinze à 8 h. 1/2 du matin

L'IMMEUBLE Ci-après désigné Situé dans la commune de Carcassonne.

Entre la dame Augusta Vidal épouse actuellement divorcée du sieur Fages, brodeuse, domiciliée à Carcassonne, ayant M^e Batut pour avoué, poursuivant la vente.

Et le sieur François Fages employé aux contributions et Marie Bigou v uve Fages, domiciliés à Carcassonne, défailtants. En présence de François Jean-sou, régisseur, la dame Rosa Escarguel son épouse, domiciliés au domaine de Roux les Grèzes, commune de Carcassonne, adjudicataires, ayant Me Batut pour avoué.

Et Augusta Vidal, épouse divorcée de François Fages, brodeuse, domiciliée à Carcassonne, surenchérisseur, ayant Me Barchès pour avoué.

Désignation des Immeubles à vendre Une maison d'habitation située dans la ville de Carcassonne, quartier des Capucins, portée sur le plan cadastral de la dite commune de Carcassonne sous le numéro deux cent soixante (partie) de la section A, de deuxième et troisième classe, d'une contenance approximative de deux ares cinquante six centiares et d'un revenu imposable de six cent un francs soixante dix sept centimes.

Cette maison dont la façade principale est du côté de la rue du 24 Février où elle porte le numéro vingt-quatre, est à deux étages sur rez-de-chaussée, construite en pierres et convertie en tuiles à canal. — Au rez de-chaussée une porte d'entrée et une fenêtre de chaque côté,

au premier étage deux fenêtres, au second étage deux fenêtres. Derrière cette construction donnant dans la rue des Arts se trouve un jardin complanté d'arbres fruitiers, avec pompe. — Une porte donne accès dans la rue des Arts.

La vente de cet immeuble a été ordonnée par jugement du 7 février mil huit cent quatre-vingt quatorze qui a ordonné aux formes de droit la vente par licitation des biens dépendant de la succession de François Raymond Fages et de la communauté ayant existé en re celui-ci et la dame Bigou son épouse, en un lot sur la mise à prix fixée par le Tribunal, avec autorisation pour M. Clergue, juge-commissaire, de baisser la mise à prix à défaut d'enchères.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Carcassonne, le vingt sept octobre mil huit cent quatre vingt quatorze et l'adjudication fixée au six décembre suivant.

A cette audience l'immeuble ci-dessus désigné a été adjugé à Me Batut avoué, moyennant le prix de neuf mille cinq francs, qui a déclaré agir pour ami élu ou à être.

Par acte au greffe en date du sept décembre mil huit cent quatre vingt quatorze Me Batut a fait une déclaration de command, de laquelle il résulte qu'il s'est rendu adjudicataire pour le compte de François Jeanson régisseur et de la dame Rosa Escarguel, son épouse, domiciliés ensemble au domaine de Roux les Grèzes, commune de Carcassonne.

Par autre acte au greffe en date du quatorze décembre la dame Vi-

dal, épouse divorcée du sieur Fages a fait au greffe une surenchère du sixième; cette surenchère a été dénoncée dans es délais de la loi. En conséquence, l'adjudication sur surenchère de l'immeuble sus désigné aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Carcassonne, au jeudi

17 Janvier mil huit cent quatre vingt quinze, à huit heures 1/2 du matin,

dans une des salles du palais de justice de la dite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, sur la mise à prix fixée par le surenchérisseur à la somme de dix mille cinq cent dix francs, 10,510 fr. ci.

Fait et dressé à Carcassonne, le 18 décembre mil huit cent quatre vingt quatre, par Me Batut, avoué soussigné, poursuivant la vente. E. BATUT, avoué, signé.

Enregistré à Carcassonne, par M. le Receveur, qui a perçu pour droits un franc quatre vingt huit centimes, décimes compris.

Le Receveur, LABLHERIE, signé.

SALOMON Agent de charbonnage, bonne clientèle, s'adjointrait propriétaire pour la vente des vins, 16, rue Pétition, Paris.

Etude de M^e Antonin SEIGNÉ, huissier, 11, rue Voltaire, à Carcassonne

Vente à suite de Saisie-Exécution

Il sera procédé le Samedi 22 Décembre courant, à une heure de l'après midi, dans la commune de Carcassonne, sur la place au marché (ancienne halle aux bouchers), par le ministère de M^e Seigné, huissier, à la vente d'une VOITURE à quatre roues à patente nommée Spyder, avec: tablier et capote en vache, siège de cocher derrière à l'état de neuf, peinture bleu, filets rouge, marquée sur la caisse aux initiales E. P. et d'une paire lanternes carrées neuves. La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle-enchère.

L'huissier poursuivant: S. SEIGNÉ, signé.

LA BONNE HEURE Maison Gondret EMILE MARY Successeur Carcassonne, Rue de la Gare, 40, Carcassonne HOLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRE OPTIQUE Remontage de Pendules à l'abonnement ACHAT DE MATIÈRES OR ET ARGENT AU PAIR SPECIALITE de REPARATIONS SOIGNEES dans le plus bref délai possible VENTE D'APPAREILS MALL'GAND Exiger la marque de la maison se méfier des appareils similaires P-sage des Vins au Malligand Eau de Table Recueillie Association de l'Etat - Approuvée par l'Académie de médecine. EAU MINERALE NATURELLE DE RIUMAJOU Près La Salvetat (Hérault) AZEUSE, AL'ALINE FERROUSSE TONIQUE, APERITIF RECONSTITUANT S'adresser à M. FABRE, propriétaire gérant, à Rieumajou près La Salvetat (Hérault). L'eau de Rieumajou se trouve aussi dans toutes les pharmacies et les marchands d'eaux minérales.

MAISON DE CHAUSSURES AU CHAT BOTTE Carcassonne, 12, Rue de la Gare, 12, Carcassonne Maison Recommandée par la bonne qualité et le prix réduit de tous ses articles en chaussures d'hommes de dames, garçonsnets, fillettes et enfants Rendez-vous compte par vous même qu'il y a grand avantage à se servir à la maison du CHAT BOTTE soit pour la nouveauté de ses articles comme pour leur bonne qualité et leur bon marché. assortiments de Chaussures pour Mariages et Premières Communions Maison de Chaussures AU CHAT BOTTE 12, Rue de la Gare, 12, Carcassonne PRIX FIXE NOTA. - Atelier spécial pour les réparations